



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0651

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Projet Guillotière - Secteur Mazagran-Deperet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Claisse

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0651**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Projet Guillotière - Secteur Mazagran-Deperet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le secteur Mazagran-Depéret est localisé dans le 7° arrondissement de Lyon, au sud de la Grande rue de la Guillotière.

Le projet d'aménagement de l'espace public Mazagran est délimité par les rues Robert Cluzan, Sébastien Gryphe, Jangot et Montesquieu, soit une surface d'environ 5 000 mètres carrés.

Il répond à plusieurs objectifs :

- mettre en valeur les qualités du patrimoine végétal et bâti de l'espace Mazagran : actuellement support de plusieurs pratiques de jardinage, l'espace Mazagran accueille déjà un jardin. Le projet d'aménagement s'appuie sur les espaces verts existants et les murs pignons des bâtiments conservés afin de les mettre en valeur,
- développer les différents usages de la place : le projet d'aménagement de proximité permet de répondre au mieux aux différents usages existants,
- redonner une place prédominante aux piétons et modes doux en assurant une qualité des cheminements est/ouest et nord/sud.

Le projet s'articule autour des principes suivants :

- l'actuel îlot d'Amaranthes est conservé. Ses usages sont maintenus. Les travaux prévoient la réhabilitation complète de la structure métallique ainsi que la création d'un accès (rampe) pour les personnes à mobilité réduite,
- les jardins partagés actuels sont complétés par plusieurs espaces à jardiner qui seront répartis côté rue Cluzan (partie nord), à proximité de l'actuel terrain de sport abandonné dans le cadre du projet. Des cheminements piétons, modes doux et personnes à mobilité réduite sont créés. Une grande aire de jeux pour enfants est créée le long de la rue Cluzan (partie sud), en complément des jardins partagés,
- un espace de détente, propice à la conservation de la terrasse de la brasserie du quartier, est créé permettant une co-visibilité sur les aires de jeux pour enfants. Cet espace pourra servir de support aux différents événements organisés sur le quartier,
- les pignons des bâtiments présents, révélés lors des démolitions, sont ré-interprétés avec des structures permettant d'accueillir des dispositifs techniques, d'éclairage notamment ainsi que de la végétation.

Des précédentes individualisations d'autorisations de programmes de 6 057 840 € en dépenses et 956 800 € ont permis de réaliser les acquisitions foncières, les démolitions et les travaux d'aménagement qui devraient être finalisés au cours de l'été 2015. Cependant des travaux de désamiantage et de démolitions supplémentaires ont été nécessaires sur les bâtiments 11, rue Jangot et 52, rue Montesquieu ainsi que le confortement des espaces. Ce surcoût de 400 000 € nécessite le vote d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la réalisation des travaux supplémentaires de désamiantage, démolition et confortement nécessaires à la poursuite du projet d'aménagement de l'espace Mazagran à Lyon 7°, pour un coût estimé à 400 000 €.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 400 000 € en dépenses à la charge du budget principal à prévoir en 2015, sur l'opération n° 0P06O2152.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 457 840 € en dépenses et 956 800 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**